

CAHIER DES CHARGES

La bande de miscanthus

Un outil d'aménagement de la plaine

La bande de miscanthus permet de restructurer son parcellaire avec des bandes pérennes tout en les valorisant.

Une bande-abri qui sert principalement de repère et de coupe-vent dans la plaine dénudée.

Ses dimensions sont standardisées en largeur : 4 à 8 mètres disponibles pour la faune sauvage pendant les 20 à 30 prochaines années.



La bande de miscanthus

Règles à l'implantation

- 4 à 8 mètres de large
- 400 mètres de longueur minimale
- Possibilité de bande mitoyenne (3 ou 4 m chacun)
- Plantation à 20 000 pieds/hectare
- Pas le long d'un bois ni d'une parcelle de miscanthus
- Zone de plaine cultivée uniquement, préférentiellement en recoupement de parcelles, voire en
 - bordure de chemin

Règles d'entretien

- Désherbage des adventices les 2 premières années (vigilance de rigueur)
- Fauche à partir de la troisième année, au mois de mars uniquement

Le coup de pouce des chasseurs

Coût d'implantation : environ 3 000 €/ha H.T.

Plafond : 1 hectare par an et par exploitation.

Subvention de la FDC 51 : 1 000 €/ha

Communes en plan de gestion du petit gibier uniquement.

La reprise de la parcelle par un autre exploitant est possible, à la condition que le nouvel exploitant reprenne le contrat à son nom pour le temps restant à courir sur l'engagement.

En cas de désengagement de l'agriculteur avant la dixième année, la FDC 51 exigera le remboursement de la subvention accordée lors de la première année au prorata des années restant à couvrir.

En terre agricole éligible aux aides de la PAC, cette bande de miscanthus doit être déclarée : culture pérenne à forte biomasse - code MSW + précision 001. Elle comptera dans l'éco-régime dans la catégorie "Autres cultures".

OBLIGATION : être adhérent de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne pour bénéficier de l'aide.

Comment bénéficier de cette aide à la réalisation de bandes de miscanthus ?

Les dossiers de demande doivent être transmis à la Fédération départementale des chasseurs de la Marne avant le 1^{er} février pour une plantation en avril-mai, à l'aide du [formulaire en ligne](#) que vous trouverez sur le site www.fdc51.com, onglet **Valorisation des habitats**, rubrique **Aménagements petit gibier**.

L'aide de 1000 € par hectare pourra être accordée dans la limite de l'enveloppe annuelle dédiée.

L'ordre d'arrivée du dossier complet et sa pertinence environnementale seront déterminants (nombre de plots, emplacement, maîtrise foncière, agrainage et piégeage du territoire, plan de gestion du petit gibier...).

Un contrat sera établi obligatoirement entre le propriétaire de la parcelle, le bénéficiaire et la FDC 51. Ce contrat fixera les engagements réciproques pendant une durée minimale de 10 ans. Le miscanthus peut s'implanter pour une durée de 20 à 30 ans.

Le contractant s'engagera en particulier :

- À ne pas laisser les adventices s'installer les deux premières années et à les désherber si nécessaire ;
- À installer un agrainoir et un abreuvoir a minima à chaque extrémité et à réguler les prédateurs et
- À faucher (récolte ou broyage) la bande tous les ans au mois de mars uniquement, seulement après 2 années d'implantation.

QUELLE VALORISATION POSSIBLE DE CE MISCANTHUS ?

La productivité annuelle du miscanthus est de l'ordre de 10 à 20 tonnes de matière sèche par hectare, en terre rouge ou colorée.

Certaines coopératives de déshydratation valorisent ce produit :

LUZEAL (au nord de l'axe Châlons-en-Champagne à Sainte Ménehould) : réalise des contrats de récolte uniquement sur des bandes d'au moins 8 mètres de large.

SUN DESHY : achète cette biomasse, à livrer obligatoirement à l'usine, sur leurs 3 sites (Francheville, Soudron et Noirliu)

TEREOS : réalise des contrats de récolte sur le site de Montépreux, dans un rayon de 30 km au maximum, et envisage d'étendre ce dispositif aux sites d'Allemanche et de Pleurs.

FRANCE LUZERNE et CRISTAL UNION : ne valorisent pas le miscanthus (d'après les informations obtenues en avril 2023).

Produit valorisé : broyat de miscanthus pour de la litière pour animaux de basse-cour, chevaux, etc., et du paillage pour jardin, parterres de fleurs...

RECOMMANDATIONS AGRONOMIQUES POUR L'IMPLANTATION DU MISCANTHUS

La réussite de l'implantation du miscanthus est liée à des règles agronomiques qu'il est impératif de respecter, en particulier en matière de désherbage et de préparation du sol.

1. La gestion du désherbage pré-plantation

Le miscanthus étant très sensible à la concurrence des adventices durant les premiers mois suivant l'implantation, il est primordial de bien maîtriser ce poste, et de le gérer avant la plantation. La réussite du désherbage est facilitée si les interventions sont anticipées dès l'automne précédent la plantation du miscanthus. La gestion des graminées vivaces ou annuelles est la plus délicate dans la mesure où les herbicides sélectifs du miscanthus sont très restreints. L'objectif est d'avoir un sol avec zéro adventice à la plantation. Cas de labour : si la parcelle présente des graminées vivaces (chiendent, agrostis, ray-grass...), le traitement au glyphosate avant labour est impératif afin de ne pas enfouir des végétaux qui pourraient redémarrer au printemps. Sur un labour réalisé à l'automne ou en hiver, un traitement au glyphosate peut s'avérer judicieux avant la reprise de labour, notamment en présence de graminées vivaces redémarrées. Cas de non labour : les faux semis d'automne permettent d'éliminer un maximum d'adventices avant la plantation. En présence de graminées vivaces, une intervention d'automne au glyphosate est impérative. Dans les 2 cas, un ou plusieurs faux semis de printemps peuvent s'avérer intéressants afin d'éliminer le maximum d'adventices avant la plantation. Dans ce cas, le travail du sol doit être superficiel afin de limiter un dessèchement du terrain.

Les erreurs fréquentes à éviter :

- Destruction partielle ou incomplète des graminées vivaces avant plantation ;
- Mauvais broyage ou enfouissement des résidus végétaux entraînant des bourrages à la plantation et
- Non-labour d'une parcelle au précédent envahi d'adventices.

2. La préparation du sol

Le rhizome de miscanthus est très sensible à la dessiccation, au dessèchement : le contact terre/rhizome doit être optimal pour éviter tout risque de perte. L'objectif est de préparer un horizon de 15 cm de terre fine comme pour la préparation d'une plantation de pomme de terre (et non un horizon motteux). Une profondeur de travail pour du « maïs » est insuffisante. Les outils comme les herse rotatives (avec des dents récentes) ou rotalabours pour la reprise de labour sont recommandés. Les erreurs fréquentes à éviter :

- Profondeur insuffisante du dernier passage d'outil (généralement une herse rotative) ;
- Labour tardif d'un sol argileux => résultat motteux, difficile à affiner ;
- Sol compacté sous l'horizon de terre fine.

3. La plantation

La plantation, qui se fait ici à une densité de 20 000 rhizomes/ha, peut avoir lieu dès que le sol est suffisamment ressuyé et affiné. En fonction de la tendance à se salir de la parcelle, elle peut être retardée pour réaliser un ou deux faux semis. Remarque : une fois la plantation réalisée, dans la majorité des cas, il est recommandé de rappuyer le lit de semis avec un rouleau lourd (type rouleau cambridge) afin de favoriser le contact entre rhizome et terre fine et de limiter l'assèchement du terrain.

Les erreurs fréquentes à éviter :

- Plantation superficielle, soit des rhizomes partiellement recouverts et
- Mauvais rappui du sol après plantation.



4. Attaque de taupin : adapter les pratiques en situation à risque

Le miscanthus est sensible aux attaques de taupin, durant l'année d'implantation. Une stratégie anti-taupin est recommandée en particulier dans les situations à risque :

- Retournement de prairie ou de jachère herbacée de plus de deux ans ;
- Situation de pression du taupin déjà observée dans les années antérieures avec des dégâts marqués ;
- Dégâts observés sur des parcelles à proximité. Remarque : plantation de miscanthus non préconisée l'année de destruction d'une jachère ou pâture de plus de deux ans. Un semis de maïs ou de blé permet de réduire la pression du taupin et de diminuer le risque l'année suivante sur le miscanthus.

Réduire le risque du taupin : favoriser une levée rapide et vigoureuse du miscanthus. Ce principe vise à raccourcir la durée du stade de sensibilité de la culture au taupin.

- Planter dans un lit de semences bien affiné ;
- Ne pas planter trop profondément (4 à 5 cm de terre réappuyée au-dessus du rhizome) ;
- Éviter les plantations précoces pour avoir un réchauffement suffisant du sol (à partir de fin avril- début mai selon les régions).

Travailler le sol pour réduire les populations de taupins : le principe est d'occasionner un surcroît de mortalité parmi les œufs et les jeunes larves de taupin par action mécanique et dessèchement (la ponte des taupins a lieu en fin de printemps et début d'été). Ceci va entraîner une chute de la pression du taupin. L'année précédant l'implantation, une succession de déchaumages d'été et d'automne (3 à 4 passages) en conditions sèches permet de réduire les populations de taupins. Depuis juin 2009, le miscanthus est assimilé au maïs, il est donc autorisé d'utiliser les produits insecticides anti-taupin du maïs sur le miscanthus.

5. Fumure minérale

La fumure doit se gérer en fonction des teneurs du sol. Le miscanthus est une culture relativement autonome, puisqu'on le récolte en fin de cycle et que la sénescence complète permet un retour des éléments nutritifs de la plante dans le rhizome, qui sert de stockage pour le cycle suivant. Les feuilles, organes de stockage de l'azote, tombent pendant l'hiver : il y a donc un retour au sol et une remobilisation possible par la plante. Le miscanthus n'a pas de gros besoins en fertilisation. La plantation doit se faire dans un sol non carencé. Il n'y a pas besoin d'apport d'azote pour le démarrage de la culture (qui favoriserait le développement des adventices).

6. Désherbage post-plantation

La culture peut mettre 10 à 20 jours à démarrer, et pendant les trois premiers mois, la parcelle reste relativement claire. Il est donc important de garder la parcelle propre le plus longtemps possible afin d'éviter toute concurrence. La première année, il ne faut pas compter sur un pouvoir d'étouffement du miscanthus. Une concurrence forte la première année peut retarder l'installation des pieds et handicaper une reprise vigoureuse en deuxième année. Depuis juin 2009, le miscanthus est assimilé au maïs, il est possible d'utiliser les produits pour le maïs sur le miscanthus. Cependant, tous les produits pour le maïs ne sont pas sélectifs du miscanthus.

Deux types d'intervention :

- Pré-levée ou
- Rattrapage en post-levée.

a. Pré-levée : L'application d'un antigerminatif va permettre de repousser au maximum la concurrence des adventices sur le miscanthus. Le traitement en pré-levée va permettre essentiellement de gérer les graminées, puisqu'aucun produit ne peut être utilisé en post-levée contre les graminées. L'application doit se faire sur sol frais ou avant une pluie d'au moins 10 mm. Le produit nécessite un sol finement préparé et réappuyé. Il faut privilégier les applications de préférence sitôt après la plantation ou dans les 24 à 48 heures.

PROWL 400 BASF Pendiméthaline 3 L/ha

CAMIX SYNGENTA S-Métolachlore, mésotrione, benoxacor 3,75 L/ha

MERCANTOR GOLD SYNGENTA S-Métolachlore 2 L/ha

b. Post-levée : Gestion des dicotylédones et des graminées estivales (PSD).

Afin de déterminer la solution optimale de désherbage, il est important de pouvoir déterminer la flore présente sur la parcelle. Les traitements doivent se caler sur les dicotylédones difficiles (mercuriales, renouées) avec une première application précoce, aux stades jeunes des adventices. Les conditions d'application (température de 10 à 25 °C et hygrométrie à plus de 60 %) sont indispensables pour une bonne efficacité des produits. Elles constituent la clé de la réussite. Ci-dessous, un tableau non exhaustif des produits phytosanitaires déjà utilisés sur miscanthus.

Emblem NUFARM Bromoxynil 2 kg/ha

Starane 200 DOW Fluroxypyr 1 L/ha

Banvel SYNGENTA Dicamba 0,6 L/ha

Peak SYNGENTA Prosulfuron 10 g/ha

Callisto SYNGENTA Méso-trione 1,5 L/ha (2 x 0,75 L/ha).

c. En sortie d'hiver :

Avant la reprise du miscanthus (entre mi-mars et début avril), pour gérer les graminées et les vivaces, une application d'une spécialité à base de glyphosate va permettre de gérer l'enherbement présent et faciliter la reprise de la deuxième année dans de bonnes conditions. Si la première année le miscanthus a eu une levée homogène, et que l'enherbement a été relativement bien maîtrisé, en deuxième année, le miscanthus commence à faire ombrage rapidement et limite le développement et la concurrence des adventices.

d. Désherbage mécanique :

Le désherbage mécanique peut être pratiqué seul ou plutôt en complément de désherbages chimiques la première année. En l'absence d'adventices vivaces, des passages successifs de herse étrille durant les premières semaines donnent de bons résultats. Cependant le désherbage mécanique n'est pas possible en sortie d'hiver et les années suivantes : trop de végétation, sol trop ferme et croissance rapide du miscanthus. L'utilisation de la bineuse est possible pour des adventices plus développées, en réglant les dents pour l'adapter à l'écartement entre rangs. Cependant, la zone travaillée concerne essentiellement l'entre-rang, avec un rang non travaillé assez large.

7. Entretien et récolte

Les premières années, un entretien par broyage est recommandé en sortie d'hiver, soit avant le 15 mars. La valorisation du miscanthus est possible à condition que celle-ci ait lieu entre le 1^{er} mars et le 15 avril au maximum.

L'IMPORTANCE DU DÉSHÉRBAGE EN IMAGE



Les 1ères années, le miscanthus est peu compétitif face aux adventices. Ainsi, le non désherbage entraîne un salissement rapide et une compétition pour la levée du miscanthus et probablement, une perte de rhizomes. Cependant, si l'itinéraire technique est suivie correctement, la levée du miscanthus se fait facilement et son feuillage servira très vite de paillage au sol.



CONTACT : Florent CORMIER, Technicien FDCM au 06 87 70 34 34 ; mail : f.cormier@fdc51.com

Route Départementale 5
Lieu-Dit Le Mont Choisy - FAGNIÈRES
CS 90166
51035 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Tél. 03.26.65.17.85 - Email : fdc51@chasseurdefrance.com
[facebook](#) | [twitter](#) | [youtube](#) | www.fdc51.com

